

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 11 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
SIVEC Jean

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 918 Repas des aînés – date 2025 et condition d'âge

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de la Commission animation réunie le 20 mars 2025.

- La commission animation a retenu la date du dimanche 16 novembre 2025 et demande l'accord du Restaurant Cordel pour y effectuer le traditionnel déjeuner des aînés en présence des employés et élus de la commune.
- Compte tenu de l'allongement de la durée de vie, ainsi que de la durée d'activité professionnelle, la Commission animation a proposé de passer les invitations à compter de l'âge de 61 ans au lieu de 60 ans et d'augmenter chaque année d'un an jusqu'à l'âge de 65 ans.

Monsieur le Maire, rappelle pour mémoire que les paniers garnis sont distribués aux personnes de plus de 75 ans dans l'impossibilité de se rendre au repas.

Il est demandé aux Conseillers d'approuver la date et la condition d'âge tel que précisés ci-dessus.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir,

- **APPROUVE** la date du 16 novembre 2025 pour le prochain repas des aînés ;
- **APPROUVE** la condition d'âge de 61 ans pour participer au repas des aînés de 2025 et d'augmenter chaque année d'un an jusqu'à l'âge de 65 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 15 avril 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 avril 2025
Le Maire,

